

N°16  
Novembre 2015

Luc Rouban  
Directeur de recherche CNRS

## La sélection sociale des candidats aux élections régionales de 2015

**21 456 candidats se présentent aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Cette note vient présenter succinctement le profil socioprofessionnel de ces candidats à l'heure d'une réforme territoriale donnant plus de pouvoir aux régions, notamment dans le domaine économique. Elle cherche à répondre rapidement à la question de savoir quelle est la formation et la culture des futurs conseillers régionaux et en quoi ce profil varie en fonction des listes, des régions et de la place que les candidats occupent sur les listes.**

Cette étude repose sur l'analyse détaillée des données fournies par le ministère de l'Intérieur<sup>1</sup>. Le nombre des candidats comme le temps limité pour mener la recherche n'ont pas permis de vérifier les biographies, car il existe une certaine marge entre les déclarations de candidature et la réalité des métiers. Par exemple, et comme on l'a souligné en faisant le portrait des conseillers régionaux élus en 2010<sup>2</sup>, bon nombre de cadres du privé sont des professionnels de la politique et une proportion appréciable de fonctionnaires sont des fonctionnaires territoriaux. Les résultats présentés ici le sont donc sous bénéfice d'inventaire et en attendant des recherches complémentaires.

D'une manière générale, on a enregistré les retraités en fonction de leur ancien métier, car le cheminot retraité n'est pas le pharmacien retraité. Mais on a dû procéder à certains arbitrages faute d'informations suffisantes. Par exemple, les « retraités de la fonction publique », sans autre information, ont été considérés comme d'anciens cadres intermédiaires de la fonction publique alors que les « salariés retraités du privé » ont été également classés comme d'anciens salariés de rang intermédiaire. Cela ne joue pas dans la distribution par secteur mais peut légèrement brouiller le classement social des professions. On n'a pas pu non plus distinguer parmi les « salariés du secteur médical » ceux qui appartiennent au secteur privé et ceux qui appartiennent au secteur public. On a donc choisi de les regrouper dans une catégorie spécifique qui est associée, dans la hiérarchie sociale des métiers, aux professions intermédiaires.

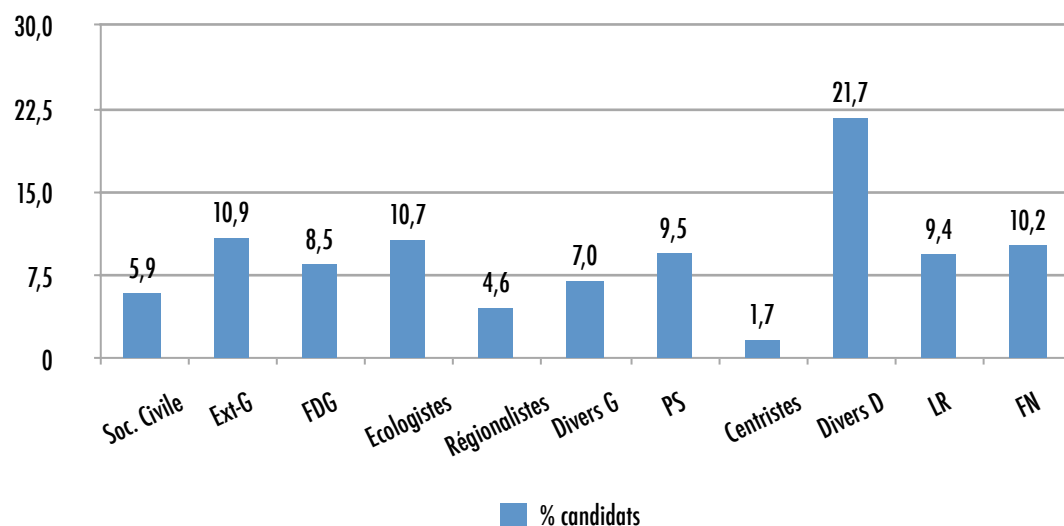
La nomenclature des étiquettes de liste, elle, a été calée sur celle que l'on a retenue pour étudier les conseillers régionaux de 2010, ce qui a permis de discriminer la nomenclature officielle qui présente des listes « diverses » sans précision, en y ajoutant une étiquette « société civile » (mouvements associatifs et citoyens, partis préconisant le tirage au sort, etc.) et une étiquette « extrême-gauche ». Les listes officielles d'« union de la droite » ou d'« union de la gauche » ont été recodées en fonction de l'étiquette des premiers candidats de la liste. Mais il est évident que les frontières sont floues avec les listes « divers droite » ou « divers gauche ». L'étiquette « régionaliste » recouvre ici toutes les étiquettes défendant peu ou prou l'autonomie voire l'indépendance régionale ou des revendications nationalistes.

<sup>1</sup> La recherche a fait l'objet d'une déclaration n° 2-15042 v1 à la Commission nationale Informatique et Libertés.

<sup>2</sup> ROUBAN (Luc), *Les conseillers régionaux élus en 2010 : portrait de groupe*, Note du Cevipof n°1, novembre 2015.

<http://www.cevipof.com/fr/regionales2015/sortants/>

Tableau 1 - La répartition des listes et leur poids respectif (%), source : Luc Rouban, novembre 2015



### Des candidats rarement issus des élites économiques locales

L'étude de l'ensemble des candidatures montre que les groupes dirigeants de la vie économique locale sont rares en moyenne. Les représentants du patronat et du monde industriel comptent pour 3,6%, les professions libérales pour 7,3% (dont 1% d'avocats et 1% de médecins, ce qui semble évoquer un certain déclin des élites notabiliaires locales traditionnelles), les artisans et commerçants pour 4,6%. Les agriculteurs exploitants constituent 2,4% des candidats.

La répartition moyenne des profils sociaux des candidats ne respecte cependant pas la répartition de la population active en France. Au sein du monde salarié du secteur privé, les ouvriers sont ainsi très rares (3,1% de tous les candidats), surpassés en proportion par les employés (11,8%) et les membres des professions de rang intermédiaire (8,4%).

En revanche, le tiers des candidats proviennent du secteur public, une proportion en conséquence bien moins importante que celle que l'on trouve chez les conseillers élus en 2010 (57%), ce qui laisse présager un phénomène de sélection électoral, lui-même lié à la place importante que les fonctionnaires occupent dans le système partisan français. Parmi ces agents du secteur public, on trouve un petit groupe de cadres des trois fonctions publiques<sup>3</sup> représentant 3,5% des candidats, un groupe également restreint de cadres des entreprises publiques (1,5%) mais un noyau assez important d'enseignants du second degré (9,9%) et d'universitaires de rangs A et B (1%). Le monde enseignant, dans sa totalité, représente 13,3% de tous les candidats puisqu'il faut y ajouter les professeurs des écoles (2,4%).

<sup>3</sup> Ce groupe est sous-estimé ici car les cadres du secteur hospitalier figurent dans la catégorie « salariés du secteur médical » que l'on n'a pas pu discriminer.

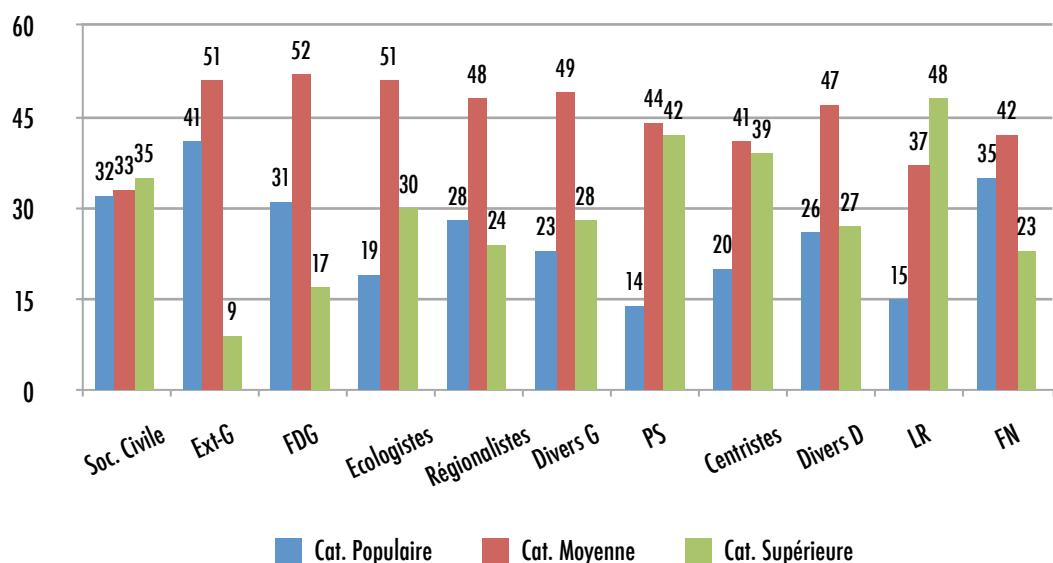
Tableau 2 - Répartition des professions par secteur (%), source : Luc Rouban, novembre 2015

	Société civile	Ext-G	FDG	Écologistes	Régionalistes	Divers gauche	PS	Centristes	Divers droite	LR	FN
Au foyer, étudiants	14,8	6	6	6,7	11,7	10	6,6	8,4	13	8,5	10
Petits salariés du privé	24,5	39,5	24,3	19	21,7	20,5	10,2	14,7	25,6	11	31,6
Salariés secteur médical	1	2,4	1,5	2	1,6	2	1	1,6	2	1,4	2
Cadres du privé	14,6	3,4	4,8	10	6,3	7	12,5	13	10,3	15	7,3
Petits indépendants	5,2	1,6	3,3	7,8	9	6,2	4,3	10,4	8,2	10	12,4
Industriels, professions libérales	18	2,6	5	11,5	12,8	13,5	10	20	13,8	21,3	12,2
Petits salariés du public	11,3	24	30,7	14,7	17,2	18,2	16,2	14	12,2	8,4	12,8
Cadres du public	7	19,5	22,6	23	15,8	18	34	11,7	9,6	18,3	7,3
Autres	3,6	1,2	2	5,3	4	4,7	5	6,3	5,4	6	4,3

Note : les cadres du public intègrent les permanents politiques et les enseignants du second degré.

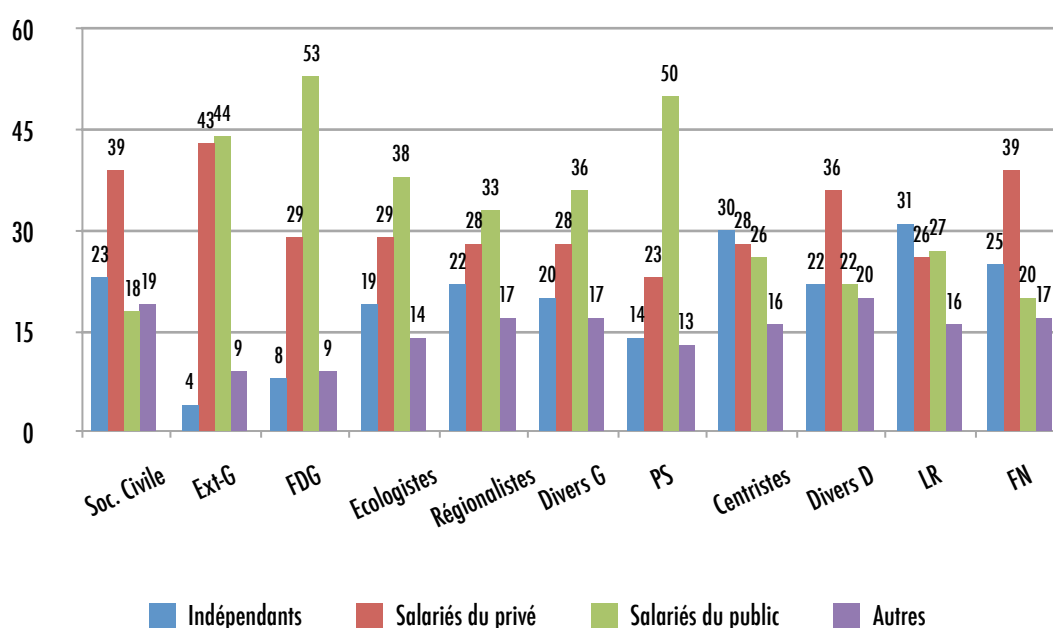
Comme le montre le tableau 2, la présence des cadres du privé est relativement homogène au sein des listes se rattachant peu ou prou à la gauche de gouvernement (écologistes et PS plus le PRG) et des listes centristes ou LR. Les industriels et professions libérales constituent le cinquième des candidatures LR et centristes. Les cadres du public, en revanche, sont très fortement concentrés sur les listes PS et FDG. Au total, le regroupement en trois grandes catégories sociales montre des différences importantes selon les étiquettes.

Tableau 3 - La catégorie sociale des professions par étiquette (%), source : Luc Rouban, novembre 2015



Le monde enseignant, dans sa totalité, se retrouve surtout au sein des listes de l'extrême-gauche (20,5%), du FDG ou du PCF (20,4%), comme des écologistes (20%) ou du PS (19,6%). Viennent ensuite les listes régionalistes (15,7%) et divers gauche (14,6%) et, loin derrière, toutes les autres listes à un étiage beaucoup plus bas : 8,8% pour les listes LR, 8,4% pour les listes centristes, 8,2% pour les listes divers droite, 6% pour les listes de la société civile et 4,8% pour les listes FN ou d'extrême-droite. Le monde enseignant semble donc bien constituer une ligne de marquage entre les listes de gauche et les listes de droite. À ce titre, la composition sociologique des listes de la société civile semble davantage les rapprocher de la droite que de la gauche.

Tableau 4 - Les répartition des candidatures par grands secteurs (%), source : Luc Rouban, novembre 2015



Note : le secteur « autres » regroupe ici les étudiants, les personnes au foyer, les salariés du secteur médical et les diverses professions non classées. Les retraités sont codés en fonction de leur ancienne profession.

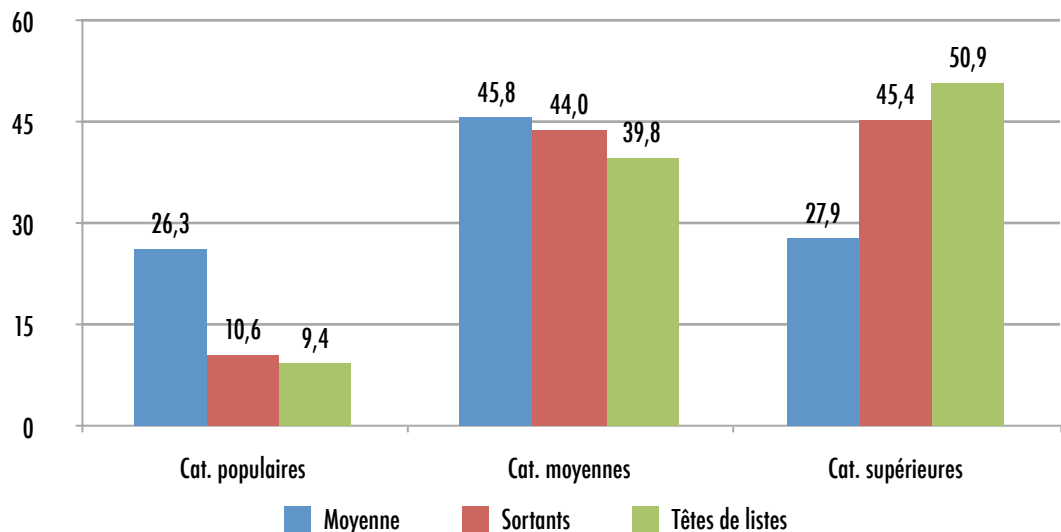
La distribution des secteurs d'activité est relativement homogène dans les différentes régions. Les indépendants sont relativement plus nombreux en Corse (33%) et en Guadeloupe (26%). Leur proportion est la plus faible en Alsace (15%). La distribution des salariés du privé montre qu'ils sont surtout concentrés dans les candidatures en Île-de-France (40%) et qu'ils sont relativement les plus rares en Corse, en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion (22% dans chaque cas), ce qui reflète sans doute l'état de l'économie locale. Les salariés du public, en revanche, constituent une part importante des candidatures à la Martinique (40%), en Guyane (38%) et ils sont peu nombreux en proportion en Île-de-France (28%), malgré la concentration des administrations et des services publics. À ce titre, on observe également, et contrairement aux idées reçues, que la proportion des représentants du monde enseignant est la plus faible en Île-de-France (10%) alors qu'elle est particulièrement élevée en Bretagne (17%), dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (16%) et en Martinique (15%).

### Certains candidats sont plus égaux que d'autres

La répartition moyenne présentée jusqu'ici ne tient pas compte des positions de pouvoir relatives détenues en fonction du passé des candidats et de leur place dans la liste électorale.

Si l'on examine en premier lieu les sortants, on voit que les distributions moyennes commencent à se modifier singulièrement. Alors que la distribution des professions en catégories « populaire », « moyenne » et « supérieure » ne varie pas beaucoup selon les régions, elle se modifie sensiblement en fonction de la position des candidats. On observe ainsi une concentration des professions supérieures chez ceux qui ont déjà eu au moins un mandat régional. La situation est encore plus marquée pour les têtes de liste.

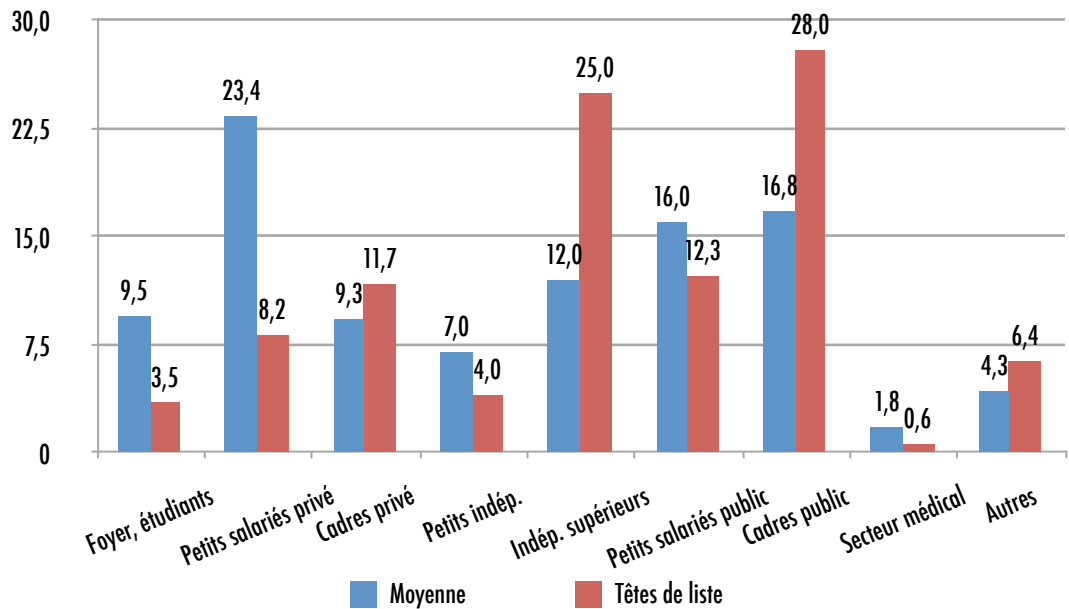
Tableau 5 - La hiérarchie sociale des professions selon la situation des candidats (%),  
source : Luc Rouban, novembre 2015



Cette différence entre les nouveaux candidats et les sortants s'affirme également lorsqu'on étudie les catégories professionnelles. On note en particulier que la proportion de cadres du public passe de 16% à 33%, augmentation bien plus sensible que celle des cadres du privé dont la proportion passe entre les deux groupes de 9% à 11% alors que celle des professions indépendantes supérieures (chefs d'entreprise, professions libérales) passe de 12% à 15%. En revanche, la proportion des petits salariés du privé s'effondre, chutant de 24% à 8%, baisse bien plus spectaculaire que celle qui touche les petits salariés du public dont la proportion se réduit seulement deux points, passant de 16% à 14%.

Le même phénomène de sélection sociale touche les têtes de liste et cela même si 26% seulement des têtes de liste sont des élus régionaux sortants. Le pilotage de la vie politique régionale est assez clairement confié à des personnalités venant pour moitié soit des professions indépendantes supérieures soit des cadres du public. Le passé politique des candidats comme leur situation en tête de liste ou leur étiquette jouent bien plus sur leur profil social que leur appartenance régionale. Les mêmes mécanismes de sélection sont à l'œuvre dans toutes les régions.

Tableau 6 - La catégorie socioprofessionnelle des têtes de liste (%), source : Luc Rouban, novembre 2015



On remarque également la progression statistique des permanents politiques (déclarés comme tels mais en réalité bien plus nombreux) qui évoluent d'une moyenne de 0,8% chez les nouveaux candidats à 4% chez les sortants puis à 5,8% chez les têtes de liste.

À cela s'ajoute un phénomène de discrimination par genre puisque les hommes constituent 53,2% des sortants repris dans les nouvelles listes contre 46,8% de femmes et qu'ils constituent surtout 78,4% des têtes de liste contre 21,6% de femmes.

**Pour aller plus loin :**

> FOUCAULT (Martial), *Élections régionales 2015 : portrait de candidatures*, Note du CEVIPOF n°15, novembre 2015. <http://www.cevipof.com/fr/regionales2015/candidats/>

> ROUBAN (Luc), *Les conseillers régionaux élus en 2010 : portrait de groupe*, Note du CEVIPOF n°1, novembre 2015. <http://www.cevipof.com/fr/regionales2015/sortants/>